

CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES PAR THERMOGRAPHIE INFRAROUGE (Q19)

63.5 °C

Sp2 37.7

Ar1 min 29.6 max 60.2

IDENTIFIEZ LES ÉCHAUFFEMENTS ANORMAUX POUR PRÉVENIR TOUTE ÉVENTUALITÉ DE SINISTRE

- Localisez et analysez les températures anormales
- Réduire toute éventualité de sinistre de vos équipements et installations
- Etablir le compte rendu Q19 pour votre assureur

FINALITE & CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le contrôle par thermographie infrarouge permet de détecter les échauffements anormaux pouvant être à l'origine de coupures électriques ou de départs de feux.

Le compte rendu Q19, délivré à l'issue d'un contrôle par thermographie infrarouge réalisé par une personne certifiée, peut être demandé par votre assureur (clause 27C des traités d'assurance incendie de l'APSAD et le document APSAD D19).

NOTRE OFFRE

Nous effectuons le contrôle de vos installations électriques par thermographie. La thermographie infrarouge repose sur la mesure de températures de surface. Elle permet de déceler les types d'anomalies et les échauffements anormaux via une caméra (mauvaises connexions, câbles non protégés, surcharges, déséquilibre de phases, contacts défaillants, mauvaises isolations, sous calibrage par exemple...).

Sans contact et sans avoir à réaliser de coupures, le contrôle s'effectue en période d'activité normale de l'entreprise sans en affecter le fonctionnement.

Notre prestation comprend :

- le contrôle des équipements de l'installation électrique
- l'analyse des points anormalement chauds
- la recommandation d'actions préventives et correctives
- la délivrance d'un compte rendu de contrôle d'une installation électrique conforme par thermographie infrarouge (Q19).

NOS ENGAGEMENTS



**Accompagnement
sur mesure**



**Qualité des
prestations**



Interlocuteur unique



**Disponibilité &
réactivité**



**Outils de suivi
performants**